

DEMANDE DE BRANCHEMENT EAU POTABLE / POSE COMPTEUR

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint votre dossier pour la réalisation d'un branchement d'eau potable **à compléter et à nous retourner à l'adresse suivante** :

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Service de l'Eau
Moulin de Blanchardeau – CS 60036
22290 LANVOLLON
Ou par mail : service-eau@leffarmor.fr

Dans tous les cas, et **au risque de ne pas pouvoir être pris en compte**, le formulaire doit être accompagné des documents suivants :



- ✓ La demande de branchement avec ou sans pose de compteur dûment remplie et signée (page 5)
- ✓ La copie de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...), pièce obligatoire dans le cas d'une construction neuve
- ✓ Un plan de situation géographique (échelle 1/5000^{ème} ou 1/10000^{ème})
- ✓ Un Plan de masse (plan de la parcelle avec projet) avec indication impérative de l'emplacement souhaité du citerneau *
- ✓ Un plan cadastral (échelle 1/1000^{ème} ou 1/2000^{ème})



***Le choix définitif de l'emplacement du regard à compteur est réservé à notre service.**



- A réception de l'ensemble de ces documents, vous recevrez **un devis** relatif aux montants de l'étude et des travaux dans un délai d'environ deux à trois semaines. Cette demande de devis travaux vaut acceptation de l'étude nécessaire à son élaboration. Le montant de l'étude sera facturé au demandeur même en cas de non acceptation de la partie travaux (délibération 2023-215 du 19/12/2023)
- Dès le retour de votre **accord travaux signé**, (accompagné le cas échéant de l'attestation de TVA à 10% si votre logement d'habitation est achevé depuis plus de 2 ans), **La réalisation de vos travaux sera planifiée et interviendra dans un délai de six semaines. Veuillez noter que ce délai peut varier durant la période estivale ou les fêtes de fin d'année.**
- Si votre demande concerne **la pose d'un compteur d'eau**, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :
 - ✓ Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété doit être existant (sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service),
 - ✓ Le regard, où doit se trouver le compteur doit être en place.

La réalisation de la pose compteur peut être effectuée dans un délai d'environ 8 jours ou à une date ultérieure (à préciser).

Description du branchement

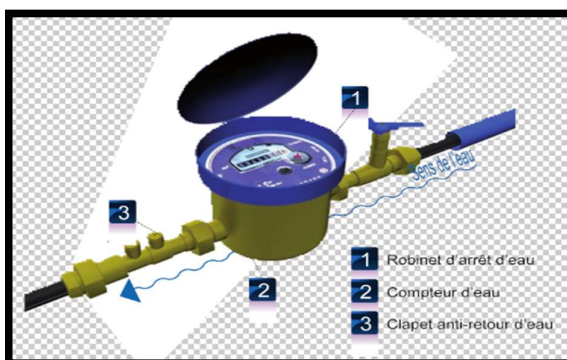
Le **branchement** est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

Un branchement d'eau potable comprend :

- ✓ La conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur
- ✓ Le regard qui abrite et protège le compteur

A ne pas confondre avec le branchement assainissement (destiné à évacuer les eaux usées), ou le branchement d'eaux pluviales (destiné à évacuer les eaux de pluie)

A noter que le regard pourra être placé sur le domaine privé, le cas échéant.



- Pose systématique d'un clapet anti-retour d'eau. Dans le cas où votre usage de l'eau est non domestique, il pourra vous être demandé d'installer un disconnecteur.
- Le regard est installé de préférence en limite de propriété, de manière à être facilement accessible pour le relevé du compteur d'eau et ainsi à ne pas vous déranger.

Raccordement

Le raccordement consiste à poser une canalisation privée entre votre habitation et le compteur d'eau et est à votre charge. L'entreprise de votre choix pourra réaliser ces travaux.

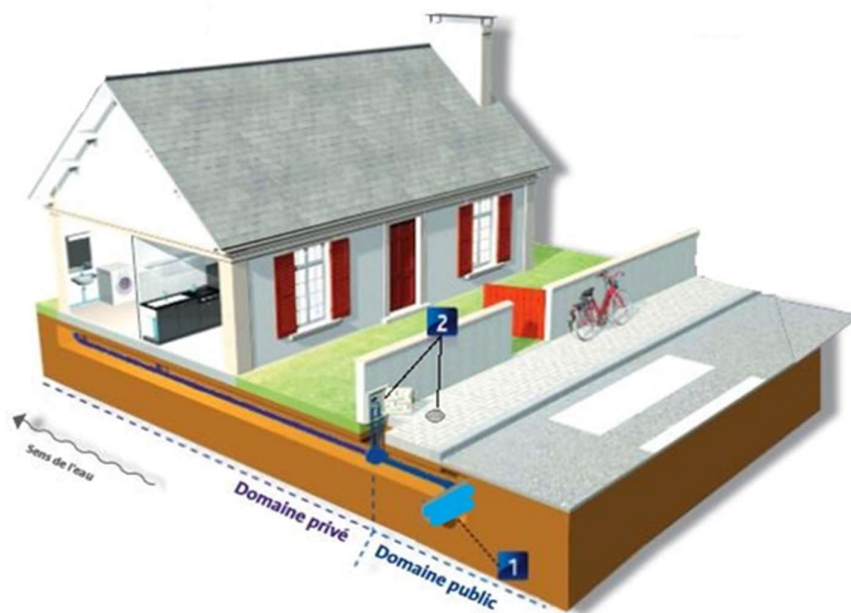
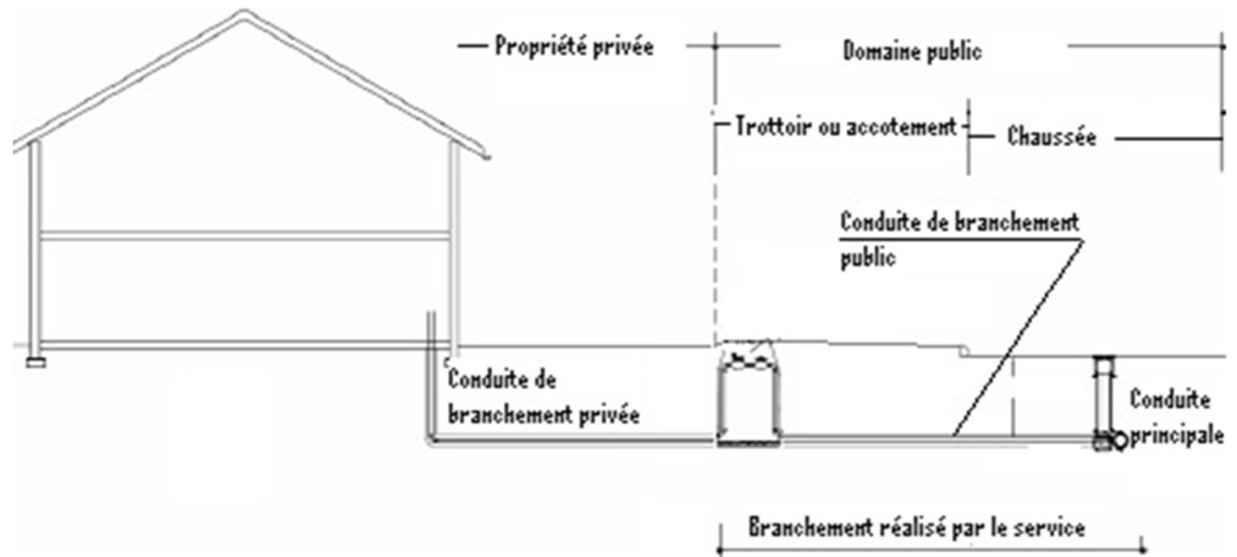
Recommandations pour la conception de votre réseau privatif

- ✓ Si vous disposez d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de le relier aux installations raccordées au réseau public.
- ✓ Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Votre abonnement au service de l'Eau

A la fin des travaux, la pose du compteur d'eau matérialise le commencement de votre abonnement au service. Elle vous sera facturée au moment de la facture contrat.

Schéma d'un branchement



1 Conduite d'alimentation en eau potable.

2 Compteur d'eau posé en borne façade. Il peut également être posé en regard (coffret enterré).

Exemple de compteur



Glossaire

Clapet anti-retour d'eau : dispositif de protection contre les retours d'eau, adapté pour des usages domestiques : cuisine, hygiène, lessive etc...

Regard : coffre dans lequel sont placés le compteur d'eau et ses éléments.

Conseil pour protéger et entretenir votre système

- ✓ Afin de permettre un accès facile à votre système de comptage, à la fois pour les réparations et pour son remplacement ultérieur, éviter de couvrir le regard : ne pas poser de dalles, de pots de fleurs ni de végétaux à proximité.
- ✓ Protéger la canalisation contre le gel : faire installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures et, en hiver, les purger pour que l'eau stagnante ne gèle pas. Pour celles situées dans les locaux non chauffés (garage, cave...) **ne pas les recouvrir** de chiffon, paille, plastique etc...qui retiennent l'humidité et risquent d'aggraver l'effet du gel.
- ✓ En cas d'absence prolongée, assurez-vous de fermer le robinet avant compteur.

« Protection des Données Personnelles – RGPD »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de la part de Monsieur le Président, responsable du traitement, afin procéder à l'étude financière impactant votre demande de raccordement et, le cas échéant procéder à celui-ci et mettre en œuvre la facturation inhérente. La base légale du traitement est le contrat. Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans à compter de la fin du contrat ou de la date de facturation. Au-delà de cette durée, certaines informations pourront faire l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : les services concernés de Leff Armor Communauté, le Trésor Public et nos sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation.



Rappel : si votre habitation est raccordable au réseau collectif

Le contrôle de conformité de votre raccordement eaux usées est **OBLIGATOIRE**. Il vous appartient de contacter le service **huit jours** avant le recouvrement des ouvrages (tranchées ouvertes) pour effectuer ce contrôle. Ce certificat de conformité est important car il vous sera obligatoirement demandé **en cas de vente**. **Ce contrôle vous sera facturé au tarif de 130 € HT – contre visite 107 € HT (délibération 2025-90 du 08/07/2025).** **En l'absence de ce contrôle préalable au rejet, des pénalités seront appliquées.**

PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE L'EAU

Nom de l'interlocuteur : _____

Date de réception : ____/____/____

Point de consommation : _____

Contrat : _____

☐ PC ☐ AC ou ☐ SPANC☐ TVA 10% ou ☐ TVA 20%

Dossier : _____

Facturation travaux AEP : _____ du ____/____/____

DEMANDE DE DEVIS TRAVAUX EAU POTABLE**Demandeur**Vous êtes : ☐ Propriétaire ☐ Futur acquéreur ☐ Autre : _____

NOM * : _____ Prénom * : _____

Date de naissance * : ____/____/____ Lieu de naissance * : _____

N° * : _____ Rue * : _____

Code Postal * : _____ Ville : _____

Téléphone * : ____/____/____/____/____ Portable * : ____/____/____/____/____

Mail * : _____ @ _____

SIRET * : _____

Adresse de réalisation des travaux

Parcelle * : _____ Section : _____ n° _____

Ou n° de lot (pour un lotissement) : _____

N° de voirie * : _____ Rue * : _____

Code Postal * : _____ Ville * : _____

TYPE D'HABITAT

- ☐ Maison d'habitation
☐ Habitat collectif (précisez le nombre de logements, surface habitable) : _____
☐ Commerce
☐ Industrie
☐ Activité agricole
☐ Autre : _____

TRAVAUX A EXECUTER *

- ☐ Réalisation d'un branchement en eau potable et la pose d'un compteur
☒ Réalisation d'une pose d'un compteur seul (branchement déjà existant / terrain viabilisé) 
☐ Déplacement de compteur
☐ Réalisation d'une pose compteur supplémentaire

Je m'engage à payer dès réception du titre exécutoire, le montant de l'étude de 253 € HT, (si extension, le montant de l'étude est de 404,80 € HT), en cas de non réalisation des travaux ou de non accord avec la collectivité (titre qui sera émis un an après la date de signature de la demande de devis). A noter que les prix sont révisibles selon les clauses du marché en cours.

Date : ____/____/____

Signature * : _____

* Il s'agit des champs nécessaires à l'instruction de votre demande, ceux sans quoi nous ne pourrions satisfaire à celle-ci.

 **Si votre habitation est raccordable au réseau collectif : je m'engage à payer dès réception du titre exécutoire, la Participation Financière à l'Assainissement Collectif selon les tarifs en vigueur après le contrôle du raccordement obligatoire en tranchées ouvertes sur ma partie privée ou au plus tard un an après la date de pose compteur.**

